



### Avis d'ouverture d'enquête publique

Une enquête publique conjointe, préalable à l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) du Pays de Seyssel et à la création du périmètre délimité des abords (PDA) de la Tour de Mons, est organisée par la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR).

Ce projet a été soumis à la mission régionale de l'autorité environnementale qui a rendu son avis le 04/02/25 en indiquant que celui-ci ne recouvre pas la réalisation d'une évaluation environnementale. La CCUR a décidé de suivre cet avis par délibération du 11/02/25. L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site internet de la CCUR : <https://www.usse-et-rhone.fr/6207-plui-du-pays-de-seyssel.htm>

L'enquête publique se déroulera du lundi 12 mai 2025 à 8h30 au vendredi 13 juin 2025 à 12h, soit une durée de 33 jours.

M. Bruno PERRIER a été nommé commissaire enquêteur suppléant et M. André PENET commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ces observations, le lundi 12 mai 2025 de 8h30 à 12h, au pôle Urbanisme de la CCUR, 35 place de l'Eglise à Frangy (74270), le mardi 26 mai 2025, en Mairie de Corbonod (01420) de 9h à 12h puis en Mairie de Seyssel (74910) de 14h à 17h, le vendredi 13 juin de 8h30 à 12h, au pôle Urbanisme de la CCUR, 35 place de l'Eglise à Frangy.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support numérique à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6116>, sur support numérique via un poste informatique ouvert à tous au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, sur support papier au siège de l'enquête et dans les mairies concernées : Anglerot, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex sous Clermont, Seyssel 01, Seyssel 74 et Usines, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/6116>, sur les registres d'enquête déposés à cet effet au siège de l'enquête et dans chacune des onze mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, par courrier adressé à M. le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, par mail : [enquete-publique-6116@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6116@registre-dematerialise.fr); ces contributions transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-dematerialise.fr/6116> et donc visibles par tous. Toutes les observations seront rendues publiques et consultables à l'endroit où elles auront été déposées et dans le rapport du commissaire enquêteur. Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour approuver la modification n°2 du PLUI du Pays de Seyssel à l'issue de l'enquête publique est le Conseil communautaire de la CCUR. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°2 du PLUI du Pays de Seyssel avant approbation.

A l'issue de l'enquête publique, le PDA relatif à la Tour de Mons pourra être créé par arrêté du Préfet de Région, autorité compétente pour approuver celui-ci.

25159627



### PREFECTURE DE L'AIN

Direction des relations avec les collectivités locales  
Bureau de la légalité, de l'intercommunalité et de la démocratie locale

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet : Suppression du statut de commune associée de Rignat  
Par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2025, le projet de suppression du statut de commune associée de Rignat (commune de Bohas-Meyriat-Rignat) est soumis à une enquête publique conformément à l'article L 2112-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

A cet effet, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les locaux de la commune de Bohas-Meyriat-Rignat pendant 15 jours consécutifs, du lundi 5 mai au lundi 19 mai inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Bohas-Meyriat-Rignat, siège de l'enquête.

Monsieur Gérard MAILLE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra les observations du public :

- en mairie de Bohas-Meyriat-Rignat le lundi 5 mai de 9h à 11h
- en mairie annexe de Rignat (salle des fêtes) le samedi 17 mai de 10h à 12h

Le public pourra prendre connaissance du rapport du commissaire-enquêteur à la préfecture de l'Ain – bureau de la légalité, de l'intercommunalité et de la démocratie locale ou en mairie annexe de Rignat ou une copie sera mise à la disposition du public.

25158551



la nouvelle plateforme de La Voix de l'Ain

À vos côtés pour publier vos annonces légales

06 43 47 55 77  
[annonces.legales@voixdelain.fr](mailto:annonces.legales@voixdelain.fr)

### COMMUNE DE BILLIAT

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché à Procédure Adaptée

- 1 - Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur : COMMUNE DE BILLIAT – 3 Rue de la Mairie – 01200 BILLIAT – 04.50.59.92.50
- 2 - Pouvoir adjudicateur : Monsieur Le Maire
- 3 - Objet du Marché : Travaux de voirie et réseaux divers – accord-cadre à bons de commandes 2025-2029

Ce marché est conclu en procédure adaptée suivant l'article L2123-1 du code de la commande publique

- 4 - Décomposition des lots : Le marché n'est pas allotté
- 5 - Type de marché : exécution

Accord-cadre avec émission de bons de commandes

Classification CPV : 45233140-2  
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre

Durée de l'accord-cadre : 4 ans

- 6 - Critère de sélection des candidats :

Garanties et capacités techniques et financières - Références professionnelles.

- 7 - Critères d'attribution : Valeur technique 60%  
Prix des prestations 40%

8 - Justificatif à produire : Celles prévues aux articles L 2141-1 à L 2141-6 et aux articles L 2141-7 à L 2141-11 du code de la commande publique (ordonnance 2018-1014 du 26 novembre 2018) et aux articles R 2143-6 à R 2143-10 du code de la commande publique (décret 2018-1075 du 3 décembre 2018). (voir détail au RC)

- 9 - Date limite de réception des offres : Lundi 9 juin 2025 à 12h

Délaï de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- 10 - Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus : Les demandes de renseignements se font exclusivement via le module question/réponse du profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr>

11 - Adresse à laquelle les offres doivent être transmises : Les offres sont transmises par voie électronique sur la plateforme suivante : <http://marchespublics.ain.fr>

La transmission des documents par voie papier n'est plus acceptée, les offres seront déclarées

irrégulières et seront renvoyées, sans être ouvertes ni analysées, à leur destinataire

12 - Date de publication : Vendredi 25 avril 2025

25161013



### AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur  
Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon

Type de Numéro national d'identification : SIRET  
200 029 999 00014

Ville : Jujurieux  
Code Postal : 01640

Groupement de commandes : Non  
Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.lavoixdelain.fr/marches-publics.html>

Identifiant interne de la consultation : 2025\_02

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Valentine CHRONE-HUBSCHER

Adresse mail du contact : [aidejuridique@cdg01.fr](mailto:aidejuridique@cdg01.fr)

N° téléphone du contact : 04.74.32.90.88

Section 3 : Procédure  
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : aptitude à exercer l'activité professionnelle

Capacité économique et financière - capacités techniques et professionnelles

Technique d'achat : Accord-cadre à bons de commande

Date et heure limites de réception des offres : 02/06/2025 à 12h

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché  
Intitulé du marché : Prestations de nettoyage de divers bâtiments de la Communauté de Communes Rives de l'Ain, Pays du Cerdon

Code CPV Principal : 90911200-8  
Type de marché : Services

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la CCRAP

Durée du marché : 36 mois

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5 : Lots  
Marché allotté : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Oui - le mardi 6 mai 2025 à 9h30 - le lundi 12 mai 2025 à 14h30

25161033



### COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES

Arrêté municipal engageant la modification du plan local d'urbanisme

Par arrêté municipal n° AG202504A082CG en date du 15/04/2025, le maire de Villars les Dombes a décidé d'engager la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cet arrêté municipal est affiché en mairie pendant un mois à compter du 16 avril 2025. Il est consultable en mairie et en préfecture.

25160756



### COMMUNE DE PRIAY

Report de l'Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et le Zonage d'Assainissement. L'enquête publique prescrite par l'arrêté du 28 mars 2025, concernant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et le Zonage d'Assainissement initialement prévu du mardi 22 avril 2025 à 8h30 au samedi 24 mai 2025 à 11h30 est reportée.

De nouvelles dates seront organisées ultérieurement.

25160964



### AVIS DE MARCHÉ

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Thil  
Type de Numéro national d'identification : SIRET  
210 104 188 00011

Ville : Thil  
Code Postal : 01120

Groupement de commandes : Non  
Section 2 : Communication

Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/>

Identifiant interne de la consultation : THIL2025\_01

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Valentine CHRONE-HUBSCHER

Section 3 : Procédure  
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : aptitude à exercer l'activité professionnelle

Capacité économique et financière - capacités techniques et professionnelles

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limites de réception des offres : 30/05/25 à 12h

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Section 4 : Identification du marché  
Intitulé du marché : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune de Thil

Code CPV Principal : 55321000-6

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune de Thil

Lieu principal d'exécution du marché : Restaurant scolaire de la commune de Thil

Durée du marché (en mois) : 48 mois

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Section 5 : Lots  
Marché allotté : Non

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

25161027

### Direction départementale des Territoires

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) «inondations de la Divonne (Versoix) et ses affluents» sur le territoire de la commune de Divonne-les-Bains

Par arrêté préfectoral du 11 avril 2025 le projet de plan de prévention des risques visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'environnement (articles L.123-1 et R.123-1 et suivants) du lundi 12 mai 2025 à partir de 9h au lundi 16 juin 2025 jusqu'à 17h30 inclus, soit 36 jours consécutifs, dans la commune de Divonne-les-Bains.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

- une note de présentation générale synthétique du projet,
- l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2022 prescrivant le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) «inondations de la Divonne (Versoix) et ses affluents» et ses annexes,
- une évaluation environnementale et son résumé non technique, une note de présentation, des cartes et plans, un plan de zonage réglementaire, un règlement écrit et le bilan de la concertation,
- la décision n° F-084-21-P-0004 de l'autorité environnementale du 23 juillet 2021 de soumission à évaluation environnementale.

• l'avis de la Formation d'autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) n°2024-141 du 27 mars 2025 sur l'évaluation environnementale et le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

• un registre d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation en ligne du dossier d'enquête et la formulation d'observations, en mairie de Divonne-les-Bains ;

- le dossier d'enquête publique est consultable : \* en dématérialisé à cette adresse (registre numérique) : <https://www.democratie-active.fr/ppridivonnelesbains/>

- \* en version papier, en mairie de Divonne-les-Bains, dans laquelle un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire-enquêteur est déposé, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et déposer ses observations aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie ;

- les observations du public peuvent être déposées sur le site du registre dématérialisé ou par courriel : [enquetepubliqueppridivonne@democratie-active.fr](mailto:enquetepubliqueppridivonne@democratie-active.fr) et seront consultables sur le site du registre numérique ;

- les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de Divonne-les-Bains et seront insérées dans le registre d'enquête.

Monsieur Gérard MAILLE, ingénieur retraité, nommé commissaire-enquêteur titulaire par la présidente du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations du public au cours des permanences suivantes en mairie de Divonne-les-Bains : lundi 12 mai 2025 de 14h à 16h, samedi 24 mai 2025 de 10h à 12h (à la médiathèque sur l'esplanade du lac), mercredi 4 juin 2025 de 14h à 16h et lundi 16 juin 2025 de 15h à 17h30.

En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur titulaire, le commissaire enquêteur suppléant, Monsieur André MONGEON, ingénieur retraité, remplace ce premier et dispose de toutes les prérogatives visées aux articles R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

Conformément à l'article R.123-9 du code de l'environnement, toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact auprès de la direction départementale des territoires de l'Ain, maître d'ouvrage de l'opération : service urbanisme et risques – unité « prévention des risques », 23 rue Bourgmayer - CS 90410 - 01012 BOURG-EN-BRESSE CEDEX, téléphone : 04 74 45 62 37 (standard) - mel : [ddt-sur-pr@ain.gouv.fr](mailto:ddt-sur-pr@ain.gouv.fr).

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de l'unité prévention des risques de la direction départementale des territoires de l'Ain.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PPR éventuellement modifié pourra être approuvé par arrêté préfectoral.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de l'Ain, à la direction départementale des territoires, service urbanisme et risques – unité prévention des risques, et en mairie de Divonne-les-Bains pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le registre dématérialisé et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain (<https://www.ain.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-majeurs-naturels-et-technologiques/Enquetes-publiques-sur-les-projets-de-plan-de-prevention-des-risques>).

25160622